



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #Assurance / #Responsabilité / #Sensibilisation

Partenariat - Bâtiment - Assurance

MAAF Assurances et la CAPEB renouvellent leur partenariat pour répondre aux besoins en matière d'assurance des chefs d'entreprise du bâtiment

Paris, le 10 novembre 2021 - MAAF Assurances, assureur historique des artisans, et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), annoncent le renouvellement de leur partenariat pour une durée de 3 ans. Un partenariat qui vise à accompagner les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment et à les sensibiliser à leurs responsabilités en matière d'assurance.



Jean-Christophe REPON (CAPEB), Stéphane Duroule (MAAF) et David MORALES (IRIS ST) renouvellent leur partenariat @CAPEB

Des actions communes pour répondre aux besoins en assurance des professionnels du bâtiment

Stéphane Duroule, Directeur Général MAAF Assurances, Jean-Christophe Repon, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), via sa filiale

Béranger Développement, et David Morales, Administrateur d'IRIS ST ont renouvelé le 9 novembre leur accord de partenariat.

Une démarche commune : aider les chefs d'entreprise artisanale et les accompagner à mieux comprendre l'étendue de leurs responsabilités. Le partenariat prévoit notamment la mise en place de réunions thématiques pour soutenir les artisans dans leurs démarches de création et de développement de leur entreprise, de transmission et de prévention.

Par ailleurs, MAAF continue à soutenir et à valoriser la qualification ECO Artisan® ainsi qu'à étudier toute possibilité de mise en œuvre d'actions en faveur de l'assurance des entreprises artisanales du bâtiment.

Stéphane Duroule, Directeur Général MAAF Assurances : « Cette année est particulière pour MAAF qui fête ses 70 ans. Depuis toutes ces années, nous sommes aux côtés des artisans du bâtiment ; nous accompagnons les évolutions des métiers en apportant des solutions d'assurances adaptées et personnalisées. Ce partenariat est l'illustration de notre volonté commune, avec la CAPEB, de renforcer notre présence auprès des professionnels du bâtiment. »

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB : « Nous renouvelons notre partenariat et ceci pour la troisième fois. Depuis 2012, nous avons appris à travailler ensemble à la promotion de la qualification ECO ARTISAN, la première qualification RGE. Nous poursuivons fortement aujourd'hui nos réflexions communes sur la création, le développement et la transmission-reprise, en faveur de la prévention et de l'assurance au profit de nos entreprises artisanales du bâtiment. »

David Morales, Trésorier d'IRIS ST : « Des actions communes seront montées au titre de ce partenariat notamment à l'occasion de la publication de notre baromètre Artisans. Plus généralement, nous sommes satisfaits qu'à terme, grâce à des échanges réguliers entre nous, nos études et nos travaux deviennent une méthode de fonctionnement commun, permettant le développement des actions de promotions, de préventions des risques professionnels et de la santé. »

A propos de MAAF :

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales d'assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui 790 000 clients professionnels qui lui font confiance tant pour la protection de leur entreprise que celle de leur famille.

En savoir plus sur MAAF : www.maaf.com - Twitter : @MAAFAssurances

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérent (plus de 57.000 entreprises).

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 542 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
 - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
 - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés. Site CAPEB www.capeb.fr Twitter : @capeb_fr

La société BÉRANGER DÉVELOPPEMENT gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.

A propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'État. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 81 - 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour MAAF - presse@covea.fr